

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie au lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	18	15

Secrétaire de Séance : DHERBECOURT M

Présents : Messieurs OLIVIER J, MAIRESSE JM, MORELLE L, MONTIGNY F, LENGLET L, GRAS S, JONIAUX G, M BASIN L, Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCHEZ C, GAVE N, GALET A-M, DELJEHIER B,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M CAFFIAUX A a donné procuration à M OLIVIER J

MME RENAUX E a donné procuration à Mme DHERBECOURT

Absents excusés : RENAUX E, CAFFIAUX A

Absents : MMES DIPAYEN E, SOWKA J, BONNEVILLE G,

Date de la Convocation : 25/04/2019

Date d'Affichage : 03/05/2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : Attribution du marché portant sur la révision du PLU**

**DELIBERATION**

Vu le code des marchés publics

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle.

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 21 novembre 2017 et du 3 juillet 2018 approuvant la convention constitutive d'un groupement de commandes.

Vu la consultation lancée pour un marché selon procédure adaptée pour la révision du PLU, marché en groupement de commandes avec les communes de Bertry, Béthencourt, Catillon sur Sambre, Inchy en Cambrésis, Ligny en Cambrésis, Quiévy, Ors, Saint-Aubert et Saint-Souplet.

Vu le procès-verbal de la commission MAPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer le marché avec le groupement d'entreprises dont le mandataire est la société PADE INGENIERIE 2 bis Avenue Victor Hugo à

Cambrai. Le montant de l'offre retenue pour la révision du PLU de la commune est de 26 284 € H.T soit 31 540.80 € T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Parcours Emploi Compétences**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire présente le parcours emploi compétences qui est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre de ce contrat est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de créer 3 postes d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine .
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches avec le prescripteur pour ce recrutement et à signer tout document nécessaire

**OBJET DE LA DELIBERATION : Acquisition d'un tracteur et ses accessoires**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire présente au conseil l'opportunité d'acquérir un tracteur avec ses accessoires qui servirait pour l'entretien des espaces verts et voiries.

Le matériel proposé par un particulier Monsieur DUVAL Jacques est un tracteur de la marque SAME type S09PA1 de 2005 ayant fonctionné 342 heures. L'ensemble avec ses accessoires est proposé à 10 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'acquisition d'un tracteur avec ses accessoires provenant de Monsieur DUVAL Jacques pour un montant de 10 000 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget principal 2019.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.